

# **PROCES-VERBAL**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2020**

Sous la présidence de Mme Florence BERLO, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 15

**Membres présents** :

Olivier LOISIL, André GUYOLLOT, Frédéric HOUZE, Claude EVRARD, Pierre ARNOUX, Patrice JOLY, Florence BERLO, Elodie COUAILLER, Antoine RIVIERE, Jean-Jacques BRUCKER, Frédéric GROSNOU, Marie-Line SALLAT

**Membres absents avec pouvoir** :

Pascale Lafaury (pour Florence Berlo) – Lionel Roullier (pour André Guyollot) – Yann Lumière (pour Claude Evrard)

**Membres absents sans pouvoir** : /

**Secrétaire de séance** : M. Olivier LOISIL

**Rappel de l'ordre du jour** :

- Projet pose de panneaux photovoltaïque sur le lac de Pannecièrre,
- Mise en place maintien de salaire des agents communaux – dossier MNT,
- Résidence séniors : avenant convention subvention avec le département,
- Eclairage public : devis poteaux EP accidentés,
- Hôtel du Lion d'Or : demande de suppression de loyers
- Questions diverses

Ouverture de séance : 20h00

### **1- Projet Photovoltaïque sur le lac de Pannecière**

Le Maire expose le projet de pose de panneaux photovoltaïques flottants sur le lac de Pannecière.

Il présente également le compte-rendu de la réunion qui s'est tenu le 29.07.2020 présentant dans le détail ce futur projet.

Après en avoir délibéré, et au vu de cet exposé, le Conseil municipal :

A l'unanimité

- Désapprouve le projet dans globalité et vote CONTRE.

### **2- Maintien de salaire pour les agents communaux– dossier MNT**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique paritaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

A l'unanimité

- De participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 5,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

### **3- Résidence séniors : avenant convention subvention département**

Le Maire rappelle au conseil municipal la subvention obtenue par le Conseil Départemental pour les travaux de création de la Résidence Séniors.

Il présente alors l'avenant à la convention d'octroi de subvention pour prolongation de délais de présentation des justificatifs de paiement (3 ans au lieu de 2 ans).

Le conseil, après avoir délibéré :

- Accepte l'avenant à la convention d'octroi de subvention de la part du Conseil Départemental,
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

#### **4- Eclairage public : devis poteaux accidentés**

Mme le Maire nous présente deux devis du SIEEEN concernant deux EP accidentés qui sont à remplacer. Ces devis sont pris en charge par le SIEEEN à environ 50 % du montant global, ce qui laisse à la charge de la commune les 50% restants.

Concernant le premier EP situé « Route de Lormes », il resterait à la charge de la commune 890 €. Le second EP situé « Rue Michel Baroin » représenterait un coût de 1000 € pour la commune soit un coût global de 1890€ pour les deux EP.

Dans un souci d'économies, il est suggéré de conserver la cross, encore en bon état de fonctionnement du poteau situé « Rue Michel Baroin » pour la déplacer sur le futur poteau « Route de Lormes ».

M. GUYOLLOT se rend au siège du SIEEEN très prochainement et leur demandera si cela est réalisable. Le SIEEEN nous adressera alors un nouveau devis actualisé.

#### **5- Demande M. FLOURY – Le Lion d'Or – Suppression de loyers**

Mme Le Maire donne connaissance au conseil d'un nouveau courrier de la part de M. FLOURY, pour l'hôtel restaurant « Le Lion d'Or ».

Dans ce courrier M. FLOURY demande l'annulation de ses loyers du mois de juin à septembre 2020.

M. FLOURY explique également qu'il a fait une demande d'aide financière auprès de la Région, mais aide qui lui a été refusée.

Mme Le Maire rappelle au Conseil l'accord déjà donné à M. FLOURY, à savoir la suspension de ses loyers mensuels sur une durée de 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2020, ainsi qu'une annulation de loyers de 2 mois (avril et mai 2020).

Mme Le Maire précise alors que, suite à ce refus, une demande auprès de la Communauté de Communes et de la Région a été faite afin de réétudier le dossier de M. FLOURY car certaines informations de son dossier étaient erronées.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord, afin d'aider M. FLOURY financièrement :

- Pour une suspension supplémentaire de ses loyers mensuels sur une durée d'1 mois, soit pour le mois de septembre 2020,
- Une nouvelle étude de la situation de M. FLOURY sera faite dès l'obtention du résultat de ses demandes d'aides.

#### **6- Questions diverses**

##### **1. Location hangar communal**

Mme Le Maire signale au conseil que M. Damien KERRIOU, locataire du hangar situé Chemin du Plessis, a résilié son bail en date du 29 février 2020.

Elle explique au conseil qu'elle a reçu une demande de la part de M. Antoine RIVIERE pour la location de ce hangar.

Elle propose donc au conseil le contrat de location de ce hangar, à signer avec M. Antoine RIVIERE, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le bail est consenti à compter du 1er octobre 2020.
- Le montant mensuel du loyer est fixé à 150,00 € TTC,
- M. Antoine RIVIERE se propose de faire une dalle en béton au moment de la prise de location du hangar et demande que le montant des travaux (sur présentation de factures) soit déduit du montant des premiers loyers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

A l'unanimité :

- donne son accord pour le projet de contrat de location présenté,
- Accepte que M. Antoine RIVIERE effectue les travaux de dallage au moment de son entrée dans le hangar et que le montant des travaux soit déduit du montant des premiers loyers,
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat de location.

M. Antoine RIVIERE n'a pas pris part au vote

## **2. Réhabilitation Maison des Jeunes**

Nous avons reçu en mairie un mail d'appel à projets de la part de l'Association des communes forestières de Bourgogne concernant la réhabilitation en bois de bien communaux. André GUYOLLOT a pensé à la Maison des Jeunes qui aurait bien besoin d'une rénovation. Un contact a été pris avec Mme LECLERC, chargée de projet qui est venue sur Ouroux rencontrer André GUYOLLOT et lui expliquer le projet (bardage bois + isolation). Si notre projet est retenu, la commune pourrait obtenir une subvention notamment si l'approvisionnement en bois se fait localement, en circuit court. Le projet est en étude, Mme Leclerc nous tiendra informé des suites à donner s'il y a lieu.

## **3. Fuite eau dans le Bourg**

Mme le Maire explique que suite à des infiltrations dans des caves de certains administrés du bourg, il a été demandé à l'entreprise SARI 21 de nous établir un devis pour une recherche de fuite (la commune n'étant pas assez équipée pour la recherche de ce type de fuite). Le devis s'élève à 1080€ TTC pour une recherche sur 480 mètres de réseau. Il est décidé à l'unanimité de signer ce devis.

**Clôture de séance : 22h00**